

Ce qui motive les jeunes à rester dans leur village

En raison de faibles perspectives socioéconomiques, de nombreux villages de montagne sont confrontés au départ de leurs jeunes. Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) lutte contre l'émigration avec un label.

Quand les jeunes quittent leur village, ceci a un double effet négatif. D'une part, les offres et services destinés à la population locale seront de moins en moins rentables. D'autre part, les éventuels nouveaux arrivants ne seront certainement pas attirés par une région qui se vide de ses habitants. Dès que ce phénomène est lancé, il peut difficilement être stoppé. Dans ce contexte, le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) a développé le projet de label «Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir» afin de lutter contre cette émigration. Le label sert à encourager les communes qui s'engagent en faveur de leurs jeunes. Ce label prouve que les communes qui l'ont obtenu agissent afin de prendre en considération les besoins et envies des jeunes. Ce label est aussi une manière de donner une image positive des communes, et d'attirer de nouveaux habitants.

Ce label est une marque qui a été déposée par le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB); il est à ce titre protégé. Seules les communes ayant obtenu le label peuvent l'utiliser, notamment pour leurs documents officiels. L'attribution de ce label est de la compétence du Forum des jeunes du SAB. Le Forum des jeunes du SAB est un organe du SAB. Les communes ayant obtenu le label «Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir», envoient des jeunes pour participer au Forum des jeunes du SAB.

Les avantages du label

Le label offre la possibilité aux communes de montrer leur engagement. Il contribue aussi à une meilleure visibilité pour ces communes, ainsi qu'à leur façonner une image de marque. Ces communes deviennent plus attractives, en particulier pour les familles. D'un autre côté, le label soutient les associations de jeunes, et les responsabilise.

Exigences pour les communes

Les communes prennent en compte les jeunes de la région et proposent des mesures afin d'améliorer les perspectives

pour eux. Les exigences du label sont basées sur un sondage réalisé par le SAB auprès de jeunes des régions de montagne en décembre 2014 («Un avenir pour les jeunes des régions de montagne», téléchargeable sur www.jeunesse-en-region-de-montagne.ch).

L'analyse de ce sondage a permis d'identifier plusieurs thèmes nécessitant l'introduction de mesures servant à assurer l'avenir des jeunes.

Certaines de ces mesures sont obligatoires, alors que d'autres sont facultatives. Pour obtenir le label, les communes doivent répondre aux exigences obligatoires, et, couvrir 50% des mesures facultatives.

Thèmes obligatoires

Forum des jeunes du SAB: Les communes détenant le label «Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir» doivent déléguer une ou un jeune (max. 2) pour le Forum des jeunes du SAB. Dans le cas où plusieurs communes déposent une candidature, seul un délégué par commune peut participer au Forum des jeunes du SAB.

Un feed-back annuel au délégué(e) de la commune pour le Forum des jeunes du SAB: La commune doit organiser une réunion annuelle avec son délégué au Forum des jeunes du SAB, afin d'informer et de discuter des mesures prévues. Pour le Forum des jeunes du SAB, cette discussion permet un retour sur les activités de la commune. Le Forum des jeunes reçoit un résumé écrit de ce feed-back.

Le thème des «jeunes des régions de montagne» dans les écoles: Afin d'obtenir le label «Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir», les communes doivent introduire, dans leur plan scolaire, la question des jeunes des régions de montagne. Ce thème, traité librement par les enseignants, doit être abordé une fois par an. À cette occasion, les demandes des jeunes doivent être identifiées. Ces connaissances sont ensuite transmises au Forum des jeunes du SAB sous la forme d'un résumé écrit (environ une page A4). Le Forum les synthétise

en recommandations politiques. De cette façon, les demandes des jeunes des communes labellisées sont prises en compte dans le processus politique au niveau fédéral. L'objectif est d'améliorer les perspectives des jeunes au sein de leur région pour lutter contre l'émigration.

Les thèmes facultatifs

Plusieurs thèmes figurent dans cette rubrique qui vont du système scolaire et des perspectives de travail et l'accueil des enfants à la mobilité et l'intergénérationnalité. Les communes sont libres de choisir les thèmes qui les intéressent et de les combiner à leur guise. D'autre part, les communes ont la possibilité de réaliser ces mesures sur leur territoire, ou trouver une solution au niveau régional (par ex. soutenir la construction d'une piscine dans une commune voisine). Les communes doivent remplir au minimum les 50% des thèmes compris dans les mesures facultatives.

22 communes et régions labellisées

A ce jour, 22 communes et régions portent le label créé en 2015. En 2019, de nouvelles communes et régions ont été distinguées. A St-Martin (VS), la commune a créé un projet exemplaire, dans le cadre de sa maison des générations. Cette dernière comprend un espace de vie dédié aux jeunes et à la garde d'enfants, tout en offrant des appartements protégés pour les personnes âgées. Un projet similaire est prévu à Liddes (VS). A Orsières, un quartier des générations a aussi été lancé. Il comprend une structure d'accueil pour les enfants, située entre les écoles (de la 5H à la 11CO), un établissement médicosocial et un terrain de football. La proximité entre la maison de retraite et les écoles favorise l'organisation d'activités communes. Un jardin, destiné à la fois aux jeunes et aux personnes âgées, est prévu. La disposition de ces infrastructures permet de créer des synergies et d'améliorer la qualité de vie, en favorisant les rencontres intergénérationnelles. Karine Sierro, présidente de la Commune de

Hérémence, se réjouit de la réalisation d'une crèche qui s'est ouverte fin janvier de cette année: «La crèche remporte un franc succès. Elle accueille jusqu'à 16 enfants de 4 mois au début de la scolarité, répondant ainsi à un réel besoin.»

Des moyens participatifs, proactifs et modernes au service des jeunes

La région Orsières-Liddes a professionnalisé la promotion des jeunes. Roxanne di Blasi est employée en tant qu'animatrice socioculturelle de la région. Elle explique: «Dans le cadre de l'obtention du label du SAB, nous avons notamment créé un réseau pour les jeunes. Les jeunes, les conseillers communaux et moi-même avons travaillé pour développer des mesures à long terme afin de soutenir la jeunesse, ainsi que les jeunes familles. Cette nouvelle forme de coopération profite à toutes les personnes concernées.» Le service d'accueil libre du «Steez» offre aux jeunes de 12 à 16 ans un large éventail d'activités.

Pour sa part, la commission Jeunesse de l'association intercommunale de Crans-Montana soutient les jeunes dans leur réalisation d'idées et de projets. Cela se concrétise par un appui proposé par la déléguée à la jeunesse de la région, ainsi que par des contributions financières.

Le SAB espère avoir l'occasion de soutenir d'autres communes de montagne romandes souhaitant s'engager en faveur de la jeunesse. Grâce à ce label, le SAB encourage les communes dans leurs efforts pour améliorer la qualité de vie, au sein des villages de montagne. Les communes souhaitant l'obtenir ont jusqu'à début décembre 2020 pour transmettre leur candidature.

Procédure pour la remise du label

Pour obtenir le label, les communes doivent remplir le formulaire «catalogue des exigences», téléchargeable sur la page d'accueil du SAB. Suite au dépôt de la candidature, les dossiers sont analysés une fois par an, au début décembre.

Le SAB offre une analyse gratuite du dossier pour toutes nouvelles candidatures. Ainsi, cet examen préalable permet de cibler les mesures à entreprendre pour répondre aux exigences du label. C'est au printemps, lors de l'assemblée du Forum des jeunes du SAB, que les demandes d'adhésion sont examinées par les délégués des communes détentrices du label. Lorsque la requête est acceptée, la commune qui répond aux exigences du label «Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir» reçoit sa distinction lors de l'assemblée générale du SAB en août. Dans le cas où la commune est refusée, elle peut se représenter en tout temps, suivant la procédure décrite ci-dessus. Pour conserver le label, les communes doivent remplir les «thèmes obligatoires» durant la période de détention du label. Les rapports d'activités liés au label, que ce soit aux niveaux communal ou scolaire, sont discutés chaque année par le Forum des jeunes du SAB. Dans le cas de figure où la commune ne remplit plus les critères exigés, elle est avertie. En cas de récidive, le label lui est retiré. Le label est renouvelé chaque dix ans sur la base d'un dossier récapitulatif exposant les mesures prises lors de l'adhésion, les mesures concrétisées sur cette période et, finalement, les mesures projetées pour la période suivante. La commune est soumise aux exigences du label afin de prolonger son attribution pour une nouvelle période de dix ans. Le Forum des jeunes du SAB, composé des délégués des communes détentrices du label, se réunit une fois par an afin de statuer sur les nouvelles candidatures à

l'obtention du label. Lors de cette réunion, il analyse et met à jour les demandes politiques des jeunes de montagne. Le dossier est ensuite transmis au SAB afin qu'il puisse effectuer des modifications si besoin.

Financement et frais


La contribution annuelle pour l'utilisation du label se monte à 200 francs par commune. Dans le cas où plusieurs communes poursuivent un projet de développement au niveau régional, elles ne paient que la moitié de la contribution annuelle pour le label, tant que le total de cette contribution s'élève au minimum à 300 francs. Cette contribution sert notamment à assurer le fonctionnement du Forum des jeunes du SAB, et à maintenir le projet. L'examen pour conserver le label «Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir», fixé sur un cycle de dix ans, est gratuit.

Andrea Koch
Groupement suisse pour
les régions de montagne SAB

Infos:
www.jeunesse-en-region-de-montagne.ch



Publicité

 <p>ORGANISATIONS PRIVÉES D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE – DES SOINS PERSONNALISÉS POUR PLUS DE BIEN-ÊTRE</p> <ul style="list-style-type: none">• Avec toujours la même personne sur place à la même heure.• Pour les soins, l'assistance et l'aide au ménage.• Avec une autorisation d'exploitation cantonale.• Reconnues par les caisses maladie.• Standards de qualité identiques à ceux des organisations publiques d'aide et de soins à domicile. <p>Numéro gratuit 0800 500 500</p>	<p>ASPS SPITEXPRIVEE.SWISS</p> <p>Association des organisations privées d'aide et de soins à domicile. 250 membres dans toute la Suisse.</p> <p>www.spitexprivee.swiss</p>
--	---